

Le 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 19 heures.

Le maire Pascal Bujold préside la présente séance.

Sont également présents les conseillers suivants :

Mesdames Lise Bourg
 Marie-Christine Langlois

Messieurs Patrick Charland
 Marc Lord
 Jean-Daniel Picard

Le directeur général, Claude Audet, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

La conseillère Cindy Leblanc est absente de la présente séance.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté sur motion du conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 février 2018
Suivi du procès-verbal
Correspondance
Adoption des comptes
Période de questions des contribuables
Loisirs Avignon Centre
Projet de règlement modifiant le règlement 17-332 décrétant une assistance financière en matière de politique familiale et amie des aînés
Résultat de l'ouverture de soumissions :
 Réfection de la rue des Méandres
 Volet RIRL
 Volet AIRL
 Réfection des conduites d'égout
 Volet nettoyage, inspection et colmatage de conduites d'égout domestique
 Volet : remplacement de conduites d'égout
Subvention du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour les années 2016 et 2017
Gestion du Centre polyvalent et disposition des revenus
Mandat pour signature demande d'aide financière - programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
Projet d'étude de mise en valeur de l'épave du Marquis de Malauze –Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
Pont enjambant le ruisseau Monier
Acquisition de l'immeuble abritant le bureau d'information touristique régional
Points divers
Période de questions des contribuables
Levée de l'assemblée

3- **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Monsieur Daniel Berthelot de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton présente les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

SUR MOTION du conseiller Patrick Charland, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'adopter les états financiers pour l'année financière 2017 tel que préparé et soumis par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

4- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 février 2018 est adopté sur motion de la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

5- **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune mention particulière n'est soulevée lors du suivi des procès verbaux.

6- **CORRESPONDANCE**

Réclamation Couche-Tard

Le directeur général informe les membres du conseil municipal qu'il y a eu un incident provoqué par un employé municipal sur un équipement dont l'entreprise gestionnaire est Couche-Tard et de ce fait, cette entreprise a acheminé à la municipalité une réclamation de 2 753,64\$. Les membres du conseil municipal donne mandat au directeur général de discuter avec l'assureur de la municipalité de la suite à donner à cette réclamation.

Publication d'un livre Société historique Machault Inc

ATTENDU que la Société historique Machault Inc. rééditera le livre *Familles rebelles de La Petite Rochelle*, lequel raconte l'histoire ancienne de la municipalité ;

ATTENDU que cet organisme sollicite la municipalité pour une assistance financière permettant la réédition de ce livre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Christine Langlois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de verser une somme de cinq cents dollars (500\$) à la Société historique Machault Inc pour la réédition du livre *Familles rebelles de La Petite Rochelle*.

7- **ADOPTION DES COMPTES**

Le directeur général, Claude Audet, présente la liste des comptes à payer pour le mois de février 2018 totalisant cent vingt sept mille soixante dollars et soixante dix neuf cents (127 060,79\$) ;

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont la liste a été déposée aux membres du conseil municipal, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal conseillers présents :

- 1- d'autoriser les dites dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste déposée pour un montant cent vingt sept mille soixante dollars et soixante dix neuf cents (127 060,79\$).
- 2- d'autoriser le paiement des dépenses et engagements de fonds tel qu'indiqués sur la liste déposée, suivant les dates d'échéance indiquées.

Certificat de disponibilité financière

Je, Claude Audet, directeur général, certifie que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dispose des fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

Claude Audet

8- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un citoyen demande qui est actuellement le gestionnaire du Centre polyvalent. Le maire explique que la municipalité, avec la collaboration de son directeur général, assure le suivi de la gestion du Centre d'ici à ce qu'une solution permanente soit identifiée.

9- LOISIRS AVIGNON CENTRE

Madame Marie-Christine Langlois qui siège au sein du comité d'administration du LAC indique aux membres du conseil municipal que le comité se rencontrera le 13 mars. Dans les prochaines semaines, le comité se penchera tout particulièrement sur le dossier du camp de jour pour les enfants pour la période estivale.

10- REDDITION DE COMPTE PAERRL – DÉPENSES 2016

Reddition de compte PAERRL – dépenses 2016

ATTENDU que le directeur général, Claude Audet, a déposé le rapport présentant les dépenses d'entretien des chemins de la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour l'année financière 2016 ;

ATTENDU que ce rapport fait état de dépenses totales d'un montant de 274 029\$ dont 195 645\$ de fonctionnement estival et 78 384\$ pour l'enlèvement de la neige ;

ATTENDU que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL sont établies à 66 937\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE le rapport de dépenses pour l'année 2016 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal soit adopté tel que présenté.

QUE le maire Pascal Bujold et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Audet, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires, le cas échéant, à ces demandes.

Reddition de compte PAERRL – dépenses 2017

ATTENDU que le directeur général, Claude Audet, a déposé le rapport présentant les dépenses d'entretien des chemins de la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour l'année financière 2017 ;

ATTENDU que ce rapport fait état de dépenses totales d'un montant de 281 325\$ dont 216 436\$ de fonctionnement estival et 64 889\$ pour l'enlèvement de la neige ;

ATTENDU que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL sont établies à 100 242\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE le rapport de dépenses pour l'année 2017 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal soit adopté tel que présenté.

QUE le maire Pascal Bujold et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Audet, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout les documents # nécessaires, le cas échéant, à ces demandes.

11- TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES MÉANDRES

Le directeur général fait état de la situation sur le dossier des travaux de réfection de la rue des Méandres.

Résultat de l'appel d'offres – travaux de réfection de la rue des Méandres

ATTENDU que la Municipalité a déposé des demandes d'assistance financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme « *Réhabilitations du réseau routier local 2017 volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* ainsi que dans le volet *Redressement des infrastructures routières locales* ;

ATTENDU que le ministère a acheminé à la municipalité deux lettres mentionnant « Accord de principe » pour les deux demandes formulées et lesquelles précisent que : *votre projet a été jugé potentiellement admissible à une aide financière* mais qu'afin de compléter le dossier, la municipalité doit soumettre au ministère le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU que la municipalité a procédé par appel d'offres publiques en publiant les documents d'appels d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU que la municipalité a reçu à la date de fermeture de l'appel d'offres le 9 mars 2018 des offres de quatre soumissionnaires à savoir :

Gervais Dugé Inc.	2 292 962,20\$
Nasco Inc.	2 211 273,30\$
Les Entreprises Claveau Inc.	1 834 969,90\$
Eurovia	1 915 832,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix accepte l'offre soumise par l'entreprise Claveau Inc. et lui accorde le contrat pour un montant global de un million huit cent trente quatre mille neuf cent soixante et neuf dollars et quatre-vingt-dix-cents (1 834 969,90\$ taxes incluses) répartie ainsi ;

Volet AIRRL	675 940,90\$	(plus basse soumission conforme)
Volet RIRL	1 159 029,00\$	(plus basse soumission conforme)

pour la réalisation de travaux sur la rue des Méandres, et ce, conditionnellement à ce que la municipalité obtienne le financement requis du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et l'approbation du règlement d'emprunt du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE le maire Pascal Bujold et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Audet, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents contractuels requis, le cas échéant.

Financement des travaux

ATTENDU que la Municipalité souhaite effectuer des travaux de réfection sur la rue des Méandres ;

ATTENDU que la Municipalité est admissible à du financement dans le cadre du programme suivant : « *Réhabilitations du réseau routier local volet Accélération des investissements sur le réseau routier local et volet Redressement des infrastructures routières locales* » ;

ATTENDU que la contribution maximale de la municipalité n'excèdera pas trois cent vingt et un mille cinq cent trente quatre dollars 321 534\$ sur des coût de travaux prévus de 2 071 007\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité affecte au paiement de la dépense un montant de 321 534\$ provenant du surplus accumulé pour l'exécution de travaux de réfection de la rue des Méandres.

Règlement d'emprunt – travaux de réfection sur la rue des Méandres

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Charland en vue de déposer un règlement d'emprunt intitulé *Règlement d'emprunt portant le numéro 18-345 et intitulé règlement 18-345 décrétant une dépense de 2 071 007\$ et un emprunt de 1 749 473\$ pour effectuer des travaux de réfection de la rue des méandres*, travaux admissibles à une subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

12- RÉFECTION DES CONDUITES D'EAUX USÉES

ATTENDU que dans le cadre du programme taxe d'assise et de la contribution du Québec, le plan d'intervention prévoit des travaux de colmatage et de nettoyage de certaines conduites d'eaux usées ;

ATTENDU qu'à cet égard la municipalité a procédé à la publication d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

ATTENDU que trois entreprises ont déposé des soumissions à savoir :

SERVICE INFRASPEC	29 071,43\$
VEOLIA ES Canada Services industriels Inc.	39 164,68\$
CAN EXPLORE	49 341,52\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de Pointe-à-la-Croix accepte l'offre soumise par l'entreprise SERVICE INFRASPEC pour un montant de vingt-neuf mille soixante et onze dollars et quarante-trois cents (29 071,43\$\$) pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égout.

QUE le maire Pascal Bujold et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Audet, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents contractuels requis, le cas échéant.

13- Réfection des conduites d'eaux usées - Remplacement de conduites

ATTENDU que dans le cadre du programme taxe d'assise et de la contribution du Québec, le plan d'intervention prévoit des travaux de remplacement de certaines conduites du réseau d'égout sanitaires ;

ATTENDU qu'à cet égard la municipalité a procédé à la publication d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé des soumissions à savoir :

EXCAVATION SERVICES TECHNIQUE LM Inc	85 434,47\$
LAFONTAINE LECLERC	118 226,02\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la municipalité de Pointe-à-la-Croix accepte l'offre soumise par l'entreprise Excavation Services techniques LM Inc pour un montant de quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre dollars et quarante-sept cents (85 434,47\$) pour la réalisation de travaux de remplacement de conduites d'égout dans la mesure où celle-ci est conforme aux devis.

QUE le maire Pascal Bujold et le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude Audet, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents contractuels requis, le cas échéant.

14- REVENUS DE LOCATION DU CENTRE POLYVALENT

ATTENDU que depuis le mois de décembre 2017, les services administratifs de la municipalité assume la gestion de la location du Centre polyvalent à la suite de problèmes d'effectifs de la Maison des Jeunes, organisme qui assumait antérieurement ce rôle ;

ATTENDU que des revenus de 2 265\$ ont ainsi été amassés par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que les revenus provenant de la location du Centre polyvalent soient déposés dans le compte courant de la municipalité et ce, jusqu'à nouvel ordre.

15- MANDAT POUR SIGNATURE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, St-François-d'Assise, St-Alexis-de-Matapédia, Matapédia, St-André-de-Restigouche, Restigouche-Sud-Est et Pointe-à-la-Croix désirent se regrouper afin d'améliorer leurs services incendie et faire de la prévention auprès des citoyens ;

CONSIDERANT que les municipalités concernées désirent uniformiser leurs procédures et la formation des pompiers afin de répondre adéquatement aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDERANT que l'embauche d'un directeur incendie permettrait aux municipalités concernées d'avoir une meilleure coordination des ressources tout en offrant un meilleur service à la population et être en mesure de répondre aux obligations du schéma de couverture de risques ;

CONSIDERANT qu'individuellement, ces municipalités n'ont pas la capacité financière d'embaucher cette ressource humaine et des autres obligations financières s'y rattachant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix mandate la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est pour déposer en son nom une demande d'aide financière visant l'établissement d'un service de direction incendie pour les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-d'Assise, Saint-Alexis, Matapédia, Saint-André-de-Ristigouche, Ristigouche Partie-Sud-Est et Pointe-à-la-Croix dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

QUE le maire de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est Monsieur François Boulay et le directeur général Monsieur Hervé Esch soient mandatés à signer au nom de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière présentée dans le Programme de mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

16- PROJET D'ETUDE DE MISE EN VALEUR DE L'EPAVE DU MARQUIS DE MALAUZE –FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC D'AVIGNON

ATTENDU que la Société historique Machault Inc. a soumis à la municipalité de Pointe-à-la-Croix un projet visant à protéger et à mettre en valeur le bien historique l'épave du Marquis de Malauze ;

ATTENDU l'adoption de la résolution portant le numéro 18-38, laquelle précise « *que la municipalité appuie le projet de mise en valeur de l'épave du Marquis de Malauze et qu'à cet égard, elle s'engage à contribuer une somme de deux mille cinq cents dollars pour l'étude préliminaire dans la mesure où la Société historique Machault Inc. souscrive une participation minimale de mille dollars et de deux mille cinq cent dollars quant à la Communauté de Listuguj* » ;

ATTENDU que les coûts de réalisation de cette étude de mise en valeur du Marquis de Malauze sont établis à 20 440\$;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler le manque à gagner entre la participation du milieu et les coûts de réalisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de déposer une demande de financement dans le cadre du fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie pour la réalisation d'une étude visant à protéger et à mettre en valeur le bien historique l'épave du Marquis de Malauze pour un montant de quatorze mille quatre cent quarante dollars (14 440\$).

17- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – PISTE CYCLABLE

ATTENDU que la municipalité de Pointe-à-la-Croix procède à l'aménagement d'une piste cyclable dans le périmètre urbain de Pointe-à-la-Croix ;

ATTENDU que ce projet aura un impact certain dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des jeunes tout particulièrement ;

ATTENDU que ce projet est socialement accepté par la communauté locale car lors de forums économiques, un tel projet a régulièrement été soulevé ;

ATTENDU que le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain :

ATTENDU que pour assurer l'interconnexion de tous les secteurs de la zone urbaine de la municipalité, il est requis entre autres, d'installer un pont enjambant le ruisseau Monier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de déposer une demande de financement dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et à cet égard, la municipalité de Pointe-à-la-Croix s'engage à contribuer une somme équivalente à 50% des coûts de réalisation du projet tel que prévu dans ce programme et de mandater le maire Pascal Bujold à signer tous les documents relatifs à cette demande d'assistance financière.

18- BÂTIMENT ABRITANT LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Le directeur général, Claude Audet, informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement du dossier.

19- POINTS DIVERS :

Renonciation au délai de 72 heures

SUR MOTION du conseiller Marc Lord, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de renoncer au délai de 72 heures requis par la Loi pour le dépôt des documents en lien avec les points suivants :

Mandat de vérification des livres comptables de la municipalité pour les années 2018 – 2019

SUR MOTION de la conseillère Lise Bourg, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de reconduire le mandat de vérification des livres comptables de la municipalité par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour les années 2018 et 2019 pour une somme annuelle maximale de huit mille trois cent dollars (8 300\$ taxes en sus) pour chacune des années de ce mandat.

Cette vérification inclut les éléments suivants :

- Audit des livres comptables et rapport sur les états financiers
- Calcul et rapport sur le taux global de taxation réel
- Préparation du rapport financier annuel exigé par le MAMROT
- Préparation d'un état financier condensé à l'intention du conseil
- Présentation d'un état financier sur place
- Préparation des prévisions budgétaires

- Préparation des déclarations fiscales T2/C017

Accès internet – station de pompage d’eaux usées

ATTENDU que la municipalité a procédé à la mise à niveau de la station de pompage des eaux usées située au 88 boulevard Interprovincial ;

ATTENDU que les nouveaux équipements permettent le transfert de données de débit et autres informations à l’ordinateur central situé au garage municipal et pour ce faire, il devient requis d’installer un lien internet entre la station de pompage dite PP et le système informatique du 3 rue de la Carrière ;

ATTENDU que pour assurer une compatibilité du réseau interne, une demande d’offre a été soumise au fournisseur actuel du signal internet NAVIGUE.COM :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents d’accepter l’offre reçue de NAVIGUE.COM pour un accès Internet haute vitesse Exploration de 50 Go pour un frais mensuel de 41,95\$ auquel s’ajoute les frais mensuels d’une adresse IP fixe de 20\$ et les frais d’installation de 125\$.

Panneaux d’affiche des noms de rues

SUR MOTION du conseiller Patrick Charland, il est proposé et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal d’accorder un budget supplémentaire de trois mille dollars (3 000\$) pour la fabrication de panneaux de signalisation des noms de rues.

Accès internet des élus

ATTENDU que la municipalité souhaite améliorer les échanges entre les élus et le service administratif de la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité de Pointe-à-la-Croix s’est récemment dotée d’une solution de bureautique collaborative afin de permettre aux élus de communiquer davantage dans le cadre de leur mandat ;

ATTENDU que les élus pourront bénéficier des avantages liés à la solution de bureautique multiplateforme Office 365 ;

ATTENDU que le conseil juge qu’il n’est plus nécessaire que la municipalité compense les élus pour les frais encourus pour l’obtention et le maintien d’un service internet aux fins de collaboration tel que stipulé dans la résolution portant le numéro 12-218 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents de faire respecter la résolution portant le numéro 12-218 en compensant et en facturant les élus de façon rétroactive selon le délai de prescription applicable et ensuite abroger la résolution 12-218.

Fonds éoliens

ATTENDU que la municipalité reçoit annuellement une somme de 3 000\$ du fonds éolien géré par la MRC d’Avignon ;

ATTENDU que la municipalité peut disposer de cette somme en contribuant à des activités réalisées par des organismes locaux ;

ATTENDU le Club sportif Mont Artique Inc a tenu un festival des neiges en février dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Charland et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de verser une contribution de cinq cent dollars (500\$) au Club sportif Mont Artique pour l'organisation du festival des neiges.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Un contribuable demande si la municipalité est informée des dommages au bâtiment abritant le bureau d'information. Le maire indique qu'effectivement, il y a eu des dégâts dans le bâtiment et un suivi sera fait sous peu dans ce dossier.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance du conseil municipal soit levée à 20 heures 35.

Pascal Bujold, maire

Claude Audet, directeur général et
secrétaire-trésorier